

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 0085 - 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 septembre, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- M. Johann **BOBLIN**
- M. Frédéric **LAUNAY**
- M. Stéphan **BEAUGÉ**
- M. Jean-Jacques **MIRALLIÉ**
- M. Serge **HÉGRON**
- M. Yannick **FÉTIVEAU**
- M. Patrick **BERTIN**
- M. Bernard **COUDRIAU**
- Mme Karine **PAVIZA**

**ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LE NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS ET CENTRES AQUATIQUES DES MEMBRES DU GROUPEMENT**

Considérant que l'accord-cadre à bons de commande pour le nettoyage des vitres des bâtiments et centres aquatiques des membres du groupement de commande prend fin en septembre 2022, une consultation pour son renouvellement a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée allotie le 10 juin 2022. Ce marché groupé se présente sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sous la forme d'un groupement de commande, d'une durée de 12 mois, reconductible tacitement trois fois pour une durée identique de 12 mois chacune, avec les montants maximums annuels suivants :

**LOT N°1 NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS DES MEMBRES DU GROUPEMENT**

<b>Collectivité</b>	<b>Montant maximum annuel € HT</b>
Grand Lieu Communauté	7 500 € HT
Commune de Pont Saint Martin	9 000 € HT
Commune de Saint Lumine de Coutais	6 600 € HT
Commune de Saint Colomban	4 500 € HT
Commune de Geneston	8 000 € HT
Commune de La Limouzinière	1 500€ HT
<b>TOTAL MAXIMUM ANNUEL € HT</b>	<b>37 100€ HT</b>
<b>TOTAL MAXIMUM SUR 4 ANS € HT</b>	<b>148 400€ HT</b>
TVA 20%	29 680€
<b>TOTAL MAXIMUM SUR 4 ANS € TTC</b>	<b>178 080€ TTC</b>

**LOT N°2 NETTOYAGE DES VITRES DU CENTRE AQUATIQUE LE GRAND 9 (ST PHILBERT DE GRAND LIEU) ET DE LA PISCINE DE PLEIN AIR AQUA 9 (MONTBERT)**

<b>Collectivité</b>	<b>Montant maximum annuel € HT</b>
Grand Lieu Communauté	3 500 € HT
<b>TOTAL MAXIMUM ANNUEL € HT</b>	<b>3 500 € HT</b>
<b>TOTAL MAXIMUM SUR 4 ANS € HT</b>	<b>14 000 € HT</b>
TVA 20%	2800 €
<b>TOTAL MAXIMUM SUR 4 ANS € TTC</b>	<b>16 800€ TTC</b>

La date limite de réception des offres a été fixée au 21 juillet 2022 à 12h00

Pour le lot n°1 « **Nettoyage des vitres des bâtiments des membres du groupement** », 5 entreprises ont déposé une offre. Après analyse et sur la base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci, il est proposé d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit l'entreprise **SB2C** 10 rue Georges Leclanché, 44980 Ste Luce Sur Loire, pour un montant maximum de **37 100 € HT annuel**, soit un montant maximum total sur quatre ans de 148 400 € HT.

Pour le lot n°2 « **Nettoyage des vitres du centre aquatique le Grand 9 (Saint Philbert de Grand Lieu) et de la piscine de plein air Aqua 9 (Montbert)** », 5 entreprises ont déposé une offre. Après analyse et sur la base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci, il est suggéré d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit l'entreprise **SB2C** 10 rue Georges Leclanché, 44980 Ste Luce Sur Loire, pour un montant maximum de **3 500 € HT annuel**, soit un montant maximum total sur quatre ans de 14 000 € HT.

### **Le Bureau de Grand Lieu Communauté,**

*VU le Code général des collectivités territoriales ;*

*VU le Code de la Commande publique ;*

*VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et 2 000 000 € HT pour les marchés de travaux ;*

*VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;*

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

### **DECIDE, A L'UNANIMITÉ,**

**Article 1 :** D'attribuer le lot n°1 « **Nettoyage des vitres des bâtiments des membres du groupement** » de l'accord-cadre à bons de commande pour le nettoyage des vitres des bâtiments et centres aquatiques des membres du groupement à l'entreprise SB2C 10 rue Georges Leclanché, 44980 Ste Luce Sur Loire, pour un montant maximum de 37 100 € HT annuel, soit un montant maximum total sur quatre ans de 148 400 € HT.

**Article 2 :** D'attribuer le lot n°2 « **Nettoyage des vitres du centre aquatique le Grand 9 (Saint Philbert de Grand Lieu) et de la piscine de plein air Aqua 9 (Montbert)** » de l'accord-cadre à bons de commande pour le nettoyage des vitres des bâtiments et centres aquatiques des membres du groupement à l'entreprise SB2C 10 rue Georges Leclanché, 44980 Ste Luce Sur Loire, pour un montant maximum de 3 500 € HT annuel, soit un montant maximum total sur quatre ans de 14 000 € HT.

**Article 3 :** Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

**Article 4 :** Madame la directrice générale des services et Monsieur le percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE159-B060922

Publié sur le site internet le 13/09/22

Fait à La Chevrolière, le 7 septembre 2022,

Le Président,  
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 09/09/2022  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté